



**MAIRIE
 DE
 COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 N° 2026/29**

Séance du 7 avril 2026 à 20h00

Le conseil municipal de Combou, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combou (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Madame Elizabeth JEAN, maire.

Date de la convocation : 03/04/2026

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN (maire), M. Philippe DEPARROIS, Mme Stéphanie AUFRERE, Mme Mélissa LACROIX (adjoints), Mme Morgane BARRE, M. Patrice DELANNOY, Mme Odile DELARUE, M. Edouard DESMONTS, Mme Stéphanie GALLET, M. Charles GENEVIEVE, Mme Estell GONTHIER, M. Romain LAFOSSE, M. Sébastien PAUMARD, M. Xavier SAUVALLE

Absent excusé : Monsieur Didier AMMELOOT (a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUFRERE)

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 14

Objet : Mise à jour des tarifs de la salle polyvalente au 1^{er} mai 2026

Madame le maire propose de mettre à jour les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er mai 2026 :

		Habitants ou organisations communales	Particuliers et organisations hors commune*
Particuliers	1 jour	150 €	225 €
	2 jours	300 €	450 €
	Inhumation	Gratuit	Gratuit
Réunions et manifestations de personnes morales à but non lucratif	1 jour	Gratuit	225 €
	2 jours	Gratuit	450 €
	1 année**	Gratuit	700 €
Réunions et manifestations de personnes morales à but lucratif	1 jour	150 €	225 €
	2 jours	300 €	450 €
Organismes de formation pour les besoins de la commune (agents et élus)	1 jour	Gratuit	Gratuit
	2 jours	Gratuit	Gratuit
Activités et manifestations de l'école de Combou		Gratuit	Gratuit
Agents et élus		Gratuit 1 week-end dans l'année	Gratuit 1 week-end dans l'année
		Tarifs « particuliers » au-delà	Tarifs « particuliers » au-delà

Dans le cas d'une location supérieure à deux jours pour une personne morale à but lucratif, la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, incluant le prix de la location, fera l'objet d'une délibération spécifique du conseil municipal.

Dans tous les cas, le conseil municipal pourra être sollicité pour toute demande de dérogation aux tarifs indiqués ci-dessus.

Location de vaisselle : 1,80 € par personne participant à la manifestation (sauf pour les associations communales)

Caution dégradation : 400 €

Caution ménage : 100 €

* Organisation hors commune : personne morale dont le siège est :

- basé en dehors de Combon.

ET

- dont la commune n'est pas membre.

** Location à l'année : dans ce cadre, la location est limitée à une journée d'utilisation des locaux par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve les modifications de tarifs de la salle polyvalente, qui seront inscrites au règlement intérieur ;
- Autorise Madame le maire ou son adjoint(e) délégué(e) à signer les conventions et à appliquer les tarifs sur les nouveaux contrats de location.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le : 09 AVR. 2026

- Publication le : 09 AVR. 2026



Fait à COMBON, le 07/04/2026.

Elizabeth JEAN
Maire de Combon

Estell GONTHIER
Secrétaire de séance